



Inaptitude suite à harcèlement

Par **choupette49**, le **24/10/2013** à **11:53**

Bonjour,rnrnJe suis en arrêt de travail depuis le 17 septembre 2013. Je suis partie du travail en pleurs. Suite à un changement de direction depuis 2 ans environ, je subis l'ignorance, la méprise et le non respect d'une des associés (la N°2), tout cela sans que la gérant bouge le petit doigt et me dit qu'il ne fera jamais rien contre son associée.Entre nous, je suis l'assistante directe de cette femme !rnrnLe médecin du travail va me déclarer inapte lundi prochain le 28 octobre,l'inspection du travail a également été prévenue et j'ai contacté un délégué.rnrnJe suis salariée de cette entreprise depuis 1994 (entreprise que j'ai créée avec mon premier patron, qui me soutient aussi).rnrna Quelle suite dois je m'attendre?rnrnMerci pour vos réponses et soutiens.rnrnCHOUPETTE

Par **moisse**, le **24/10/2013** à **14:51**

Bonjour,rnIgnorance, mépris sont-ils constitutifs de faits de harcèlement ?rnA mon avis non, mais c'est au juge (ici les 4 juges du CPH) qu'il appartiendra de se forger une conviction.rnCar qui dit harcèlement évoque des agissements, alors qu'ici on est en présence d'un défaut de reconnaissance.rnActuellement j'ignore comment vous savez être probablement déclarée inapte lors de votre visite de reprise.rnSi tel est le cas, il est probable que l'employeur s'engage dans un licenciement pour ce motif.rnN'espérez pas grand chose de l'inspecteur du travail, ce n'est pas sa mission que d'intervenir dans un conflit particulier.rnJe ne sais quel délégué vous avez contacté, s'il s'agit d'un salarié de l'entreprise ou non.